Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260505-CC2026_04_30-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 56

PRÉSENTS : 51

VOTANTS : 0

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; Monsieur BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; Madame LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame JAOUEN Rachel, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Madame LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; Madame TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; Monsieur HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Monsieur ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; Madame MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; Madame LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame HOARAU Monique, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Madame LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame LE RU Sylvie, Plougonvelin ; Monsieur CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; Madame SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame PAGE Odile, Ploumoguer ; Monsieur GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; Monsieur PAYEN Henri-Marc, Plourin ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur BRIEND Patrick, Porspoder ; Madame MASSON Catherine, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame NOLL Suzanne, Saint-Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur BRIANT Denis, Saint-Renan ; Madame SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; Monsieur TREGUER

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260505-CC2026_04_30-DE

Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à Madame APPRIOUAL Anne
Monsieur STIENNE Thierry, Le Conquet a donné pouvoir à Monsieur MILIN Jean-Luc
Monsieur PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à Madame MARC Marie-Jeanne
Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Monsieur CARREGA David
Monsieur GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à Madame JAOUEN Armelle

Monsieur MOUNIER Gilles a été élu secrétaire de séance.

CC2026_04_30 : CRÉATION ET COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION MUSIQUE

Exposé

Les conseils d'exploitation ont pour périmètre de réflexions et d'études la gestion de services publics relevant du régime juridique des services publics industriels et commerciaux (SPIC) d'une part, et des services publics administratifs (SPA) d'autre part. La Communauté de Communes compte six conseils d'exploitation. Le Conseil d'exploitation prépare les décisions, définit les orientations stratégiques et opérationnelles dans le domaine de la compétence définie. Il émet des avis techniques formels.

Ces différents conseils d'exploitation comportent dans leurs compositions plusieurs collèges dont l'un est réservé aux conseillers municipaux, dans le même esprit que celui qui préside à la constitution des commissions communautaires. Il est ici précisé que les Président et vice-présidents sont comptés dans les effectifs des conseils d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260505-CC2026_04_30-DE

Conseil d'exploitation	Périmètre	Composition
CE du CLIC	Politique gérontologique de la communauté, évaluation, politique budgétaire	3 collèges : Conseillers communautaires, CCAS, partenaires (3)
CE déchets (dont économie circulaire)	Collecte et traitement des déchets, déchèteries, plans de prévention, politique tarifaire et d'investissement, règlements	2 collèges : élus communautaires et élus municipaux
CE eau et assainissement	Assainissement collectif et non collectif (conseils, contrôle, aides à la réhabilitation, etc.), gestion des équipements, politique tarifaire et d'investissement), règlements,	2 collèges : élus communautaires et élus municipaux
CE Musique	Ecole de musique, activité, manifestations, tarifs	5 collèges : élus communautaires, élus municipaux, représentants d'associations partenaires (3), usagers (2)
CE Nautisme	Politique nautisme, enseignement nautique, activités nautiques touristiques, soutien aux associations nautiques	4 collèges : élus communautaires, associations partenaires (4), offices de tourisme (2), élus municipaux
CE Port Aber Ildut	Gestion du plan d'eau et des infrastructures portuaires, politique d'équipements, politique tarifaire	4 collèges : élus communautaires ; élus des communes riveraines ; Usagers plaisanciers (3), professionnels (2)

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriale et notamment les articles R. 2221-2 et suivants ;
VU les statuts des régies autonomes des SPIC et des SPA de la communauté de communes du Pays d'Iroise ;

CONSIDÉRANT les souhaits exprimés par les municipalités ;

Il est proposé au Conseil communautaire de :
- FIXER la composition du conseil d'exploitation Musique de la façon suivante :

Présidence du CE	**Vice-présidente Cohésion sociale et santé, Ecole de musique**	
Commune	**Conseillers communautaires**	**Conseillers municipaux**
BRÉLÈS		Séverine LUCAS
LAMPAUL-PLOUARZEL		Lydia LE VOURCH

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260505-CC2026_04_30-DE

LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU	Anne APPRIOUAL	
LANDUNVEZ		Laurence PELLEN
LANILDUT		Géraldine LE BAGOUSSE
LANRIVOARÉ	Elisabeth LE GALL	
LE CONQUET		
LOCMARIA-PLOUZANÉ	**Viviane GODEBERT**	Patrick-Marie AUBERT
MILIZAC-GUIPRONVEL	Marie-Jeanne MARC	
MOLÈNE		
PLOUARZEL	Monique HOARAU	
PLOUDALMÉZEAU	Muriel LETARD	Maryse KERJEAN
PLOUGONVELIN	Solenn SAUNIER-PRENVEILLE	Lauriane HENRY
PLOUMOGUER		Eric LE GUERN
PLOURIN		Arnaud SANJOSÉ
PORSPODER		Gaël HAMAYON
SAINT RENAN	Denis BRIANT	Dominique COLIN
TRÉBABU		
TRÉOUERGAT		

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André